



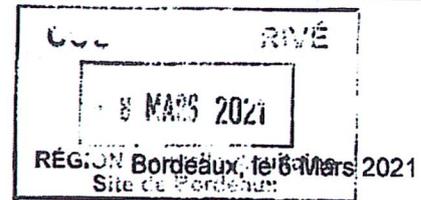
**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PEE

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Agriculture, Forêt et Développement Rural
Unité Forêt**

ASUR	
TOTAL	PARTIEL



Affaire suivie par :
Sandra LOPEZ
Tél : 05 56 24 83 65
Mél : sandra.lopez@gironde.gouv.fr

Objet : Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation de défrichement n° 21-037

Monsieur le Président,

Par demande reçue le 11 Février 2021 à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde, vous sollicitez une autorisation de défrichement pour une surface de 7,9488 ha de bois sis sur le territoire de la commune de Le Barp. Après examen, votre dossier est réputé **complet** à la date du **24 Février 2021**.

Une visite de reconnaissance des bois étant nécessaire, le délai d'instruction de votre dossier est fixé à 4 mois, celui-ci expire ainsi le **24 Juin 2021**.

L'opération de reconnaissance des bois aura lieu le **Jeudi 25 Mars 2021**.

Le rendez-vous est fixé à **10h00**, sur lieu du projet. Je vous invite à y assister ou à vous y faire représenter.

Si à l'expiration des délais sus-visés vous n'avez reçu aucun avis de notre part, l'autorisation demandée sera alors réputée **rejetée** en application de l'article R.214-30 du Code Forestier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le Directeur de la DDTM,
et par délégation,
le Chef de Service,

Olivier ROGER

Monsieur le Président
du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine
(A l'attention de Monsieur Patrick LAFON)
14, Rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX Cedex

Cité administrative
2 rue Jules Ferry – BP 90
33090 Bordeaux Cedex
Tél : 05 56 93 30 33
www.gironde.gouv.fr